



Couvre-feu à 18h : adaptation du service public

Le Premier ministre a annoncé hier l'avancée du couvre-feu de 20h00 à 18h00 ainsi que de nouvelles restrictions pour le sport sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 janvier.

En conséquence, à partir de samedi 16 janvier 2021 :

- Arrêt des activités sportives extra-scolaires.
- Fermetures des bibliothèques à 17h30.
- Accueil à l'Hôtel de Ville jusqu'à 17h et dans les Maisons des Habitants jusqu'à 17h30.
- Fermeture à 17h30 de la Maison de la Montagne (sauf samedi 17h), et de la Maison des Associations.
- Fermeture des cimetières à 17h30.

Dans l'attente de la publication du décret, ce weekend :

- Fermeture des gymnases, centres sportifs et piscines (stades ouverts jusqu'à 17h30).

A partir de lundi :

- maintien de l'accueil périscolaire jusqu'à 18h.

